

CONSEIL RÉGIONAL DU 23 SEPTEMBRE 2021**Rapport n° CR 2021-024 : PNR DU GÂTINAIS FRANÇAIS ET PNR DE LA HAUTE VALLÉE DE
CHEVREUSE : ENGAGEMENT DES
PROCÉDURES DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT****Texte de l'amendement :**

Supprime le dernier article de la présente délibération :

Article 9 :

~~Délègue à la commission permanente la compétence pour approuver les conventions annuelles relatives au financement de la révision des chartes des PNR du Gâtinais français et de la Haute Vallée de Chevreuse et affecter les crédits nécessaires.~~

Exposé des motifs :

De nombreux conseillers régionaux sont issus des territoires que couvrent PNR du Gâtinais français et de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le groupe Majorité Présidentielle estime légitime que ces élus puissent agir au sein de l'hémicycle régionale pour améliorer la situation locale et porter la voix des citoyens.

Cela d'autant que ces territoires recouvrent des enjeux multiples : valorisation des identités de terroirs, transports, biodiversité, ...

Notre groupe invite donc les membres du Conseil régional à considérer cette option.

**Le Président du groupe :
Laurent Saint-Martin**